

MUSÉE

Napoléon.

DIRECTION.

Paris le 3

23
Pentôte

369
an 12.

Vivant-Denon, Membre de l'Institut national,
de la Légion d'honneur; Directeur général du
Musée Napoléon, de la Monnaie des
Médailles, etc.

Au Citoyen Lucie Directeur de l'École des Beaux arts
à Rome.

Citoyen Directeur

Je tiens de recevoir le buste du Premier Consul par M. Canova
que vous avez eu l'obligeance de m'adresser. Je vous remercie de
avoir que vous avez apporté à son encaissement, quoiqu'il n'ait
pas empêché quelques fractures qui heureusement ont été réparées
avec soin, et n'ont altéré en rien l'ouvrage du célèbre artiste à
qui j'en suis redevable.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je tiens d'écrire au Prince
Borghese pour le prier de faire mouler par le mouleur de l'École
de Rome, et de nouveau, le buste de Lucius Verus pour le
Musée Napoléon. Le moule que les Commissaires Moitte &
Berthelémy avoient fait faire, a été tellement mouillé qu'il
est impossible d'en tirer des Plâtres. Lorsque vous aurez occasion
de le voir, veuillez, je vous prie lui rappeler ma lettre et lui demander

La permission de faire exécuter ce moule. -

Je vous adresse ci contre, Citoyen Directeur, deux -
Copies, l'une relative au concours des graveurs, l'autre à -
l'Exposition des productions modernes fixée au 15 fructidor
prochain, afin que si les Sectionnaires ont l'intention d'y
exposer quelques ouvrages, ils puissent les adresser à temps
pour y être placés. -

Recevez je vous prie, mes salutations amicales.

Demours

Institut national
Classe des Beaux arts
Grand Prix de Gravure.

370

Le Premier Consul ayant accordé à l'art de la Gravure l'Encouragement d'un grand prix, vivement sollicité de l'ancien Gouvernement, il y aura désormais, chaque année alternativement, un Concours pour la Gravure en taille douce, et la Gravure en médaille & pierres fines. Ceux qui remporteront la prise jouiront, pendant cinq ans, de la pension du Gouvernement à l'école de Rome, et de tous les avantages attachés aux grands prix de Peinture, Sculpture, Architecture & Composition musicale.

Le Premier Concours pour la Gravure en taille douce s'ouvrira lundi 30 Nivôse de cette année, & l'autre prochain à l'époque qui sera fixée; celui pour la Gravure en médailles & pierres fines aura lieu également.

Ceux qui voudront Concourir pour le grand prix de Gravure en taille douce se feront inscrire jusqu'au lundi 30 Nivôse, chez le Directeur de l'École des beaux arts.

Le même jour, 30 Nivôse, les Concurrents se rendront à huit heures du matin dans l'École pour Dessiner, d'après une Statue antique, la première figure du Concours d'essai. Le 7 Ventôse ils Dessineront dans la Salle du modèle, d'après nature, une seconde figure d'essai.

Le 13 Ventôse la Classe des beaux-arts de l'Institut se réunira dans la Salle d'exposition pour juger ces deux Concours d'essai, et déterminer ceux des Artistes qui continueront à Concourir.

Le 21 Ventôse les Concurrents se rendront dans la Salle du modèle, pour y Dessiner, d'après nature, une seconde figure, et le Premier Germinal ils entreront en loge pour y graver cette seconde figure dessinée d'après nature. Ils seront libérés de Graver sur un fond blanc. Il est accordé soixante seize jours pour terminer le Concours; en conséquence, les Concurrents sortiront des Loges le 27 Prairial.

Signé Vincent Président de la Classe des beaux arts de l'Institut national.
Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel.

Approuvé par le Ministre de l'Intérieur, Signé, Chaplat.

Certifié conforme, Signé Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel
de la Classe des Beaux arts de l'Institut national.

Musée

Musée Napoléon.

Avis aux Artistes.

En conséquence de l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 18 Nivôse an 12.

Le Directeur Général du Musée Napoléon, prie les artistes Peintres, Sculpteurs, Architectes et Graveurs, qu'il y aura cette année exposition publique de leurs ouvrages, dans le grand Salon du Musée et la Galerie de Dessin, dite d'Apollon. Elle commencera le 15 Fructidor & sera terminée le 15 Brumaire.

Le Musée sera fermé le 1^{er} Fructidor pour les préparatifs de cette exposition. Les ouvrages destinés à être exposés, devront être remis au Bureau de la Direction, avant le 5 Fructidor les dix jours suivants étant rigoureusement nécessaires pour l'arrangement du Salon.

Le Directeur invite les artistes à lui faire parvenir leurs notices, même avant l'envoi de leurs ouvrages, afin qu'elles puissent être imprimées dans le Livret. Passé le 5 Fructidor, ils ne doivent plus espérer que l'explication de leurs productions y soit insérée.

La Notice envoyée par les artistes, devra :

1^o Le sujet & les discussions de l'ouvrage;

2^o Les noms, surnoms, demeure et lieu de naissance de l'auteur, le nom de son maître, il est incertain que les noms soient très lisiblement écrits & que la notice soit signée;

3^o L'artiste pourra indiquer celles de ses productions qui lui appartiennent en propre.

Il ne sera admis à l'exposition, que des ouvrages originaux ayant un rapport direct et spécial aux arts du Dessin; aucune copie ne sera reçue.

Pour éloigner de l'exposition les productions indignes d'y trouver place, le Directeur indiquera le 15 Thermidor prochain, aux personnes qui désireraient exposer, mais dont les ouvrages doivent être examinés avant d'y être admis, la marche qu'elles devront suivre, et l'époque de la remise de leurs productions.